

Retrouvez toutes les manifestations du mois de MARS 2018 dans le Mortainais en cliquant [ici](#)

Retrouvez toutes les manifestations du mois de AVRIL 2018 dans le Mortainais en cliquant [ici](#)

## Actualités

### Travaux à la Mairie

Pendant la durée des travaux de mise en accessibilité de la Mairie de SOURDEVAL, l'accueil se fait par l'entrée située côté Avenue Foch (près du monument américain).

Nous vous remercions de votre compréhension.

### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

De nouveaux dispositifs d'aides financières sont mis en place par l'Etat, la Communauté d'agglomération et la Commune de SOURDEVAL pour la rénovation de logements.

Ces aides s'adressent aussi bien aux propriétaires bailleurs qu'aux propriétaires occupants, ou encore aux propriétaires de logements vacants.

Des dépliants détaillant ces aides sont disponibles en Mairie.

Des permanences sont organisées pour communiquer sur ces aides. Ces permanences ont lieu à l'Office de Tourisme, 2 Place Charles de Gaulle :

- Mardi 24 avril 2018 de 9h30 à 12h30
- Mardi 22 mai 2018 de 9h30 à 12h30
- Mardi 26 juin 2018 de 9h30 à 12h30
- Mardi 24 juillet 2018 de 9h30 à 12h30
- Mardi 28 août 2018 de 9h30 à 12h30
- Mardi 25 septembre 2018 de 9h30 à 12h30
- Mardi 23 octobre 2018 de 9h30 à 12h30
- Mardi 27 novembre 2018 de 9h30 à 12h30
- Mardi 18 décembre 2018 de 9h30 à 12h30

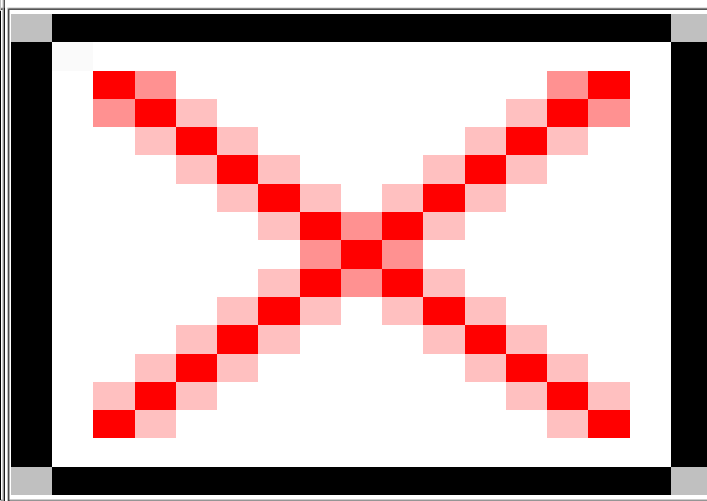
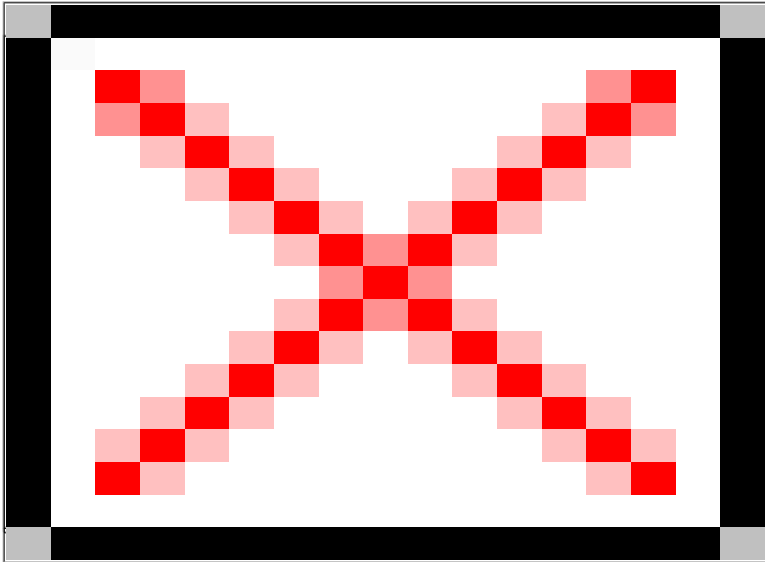
### Un accueil pour les randonneurs et touristes

#### **Deux habitations légères de loisirs ont été installées sur le Camping municipal du Potager.**

Ces habitations peuvent héberger 2 à 4 personnes. Elles sont équipées de 2 couchages doubles, d'une table, d'une kitchenette, de sanitaires avec WC lavabo et douche.

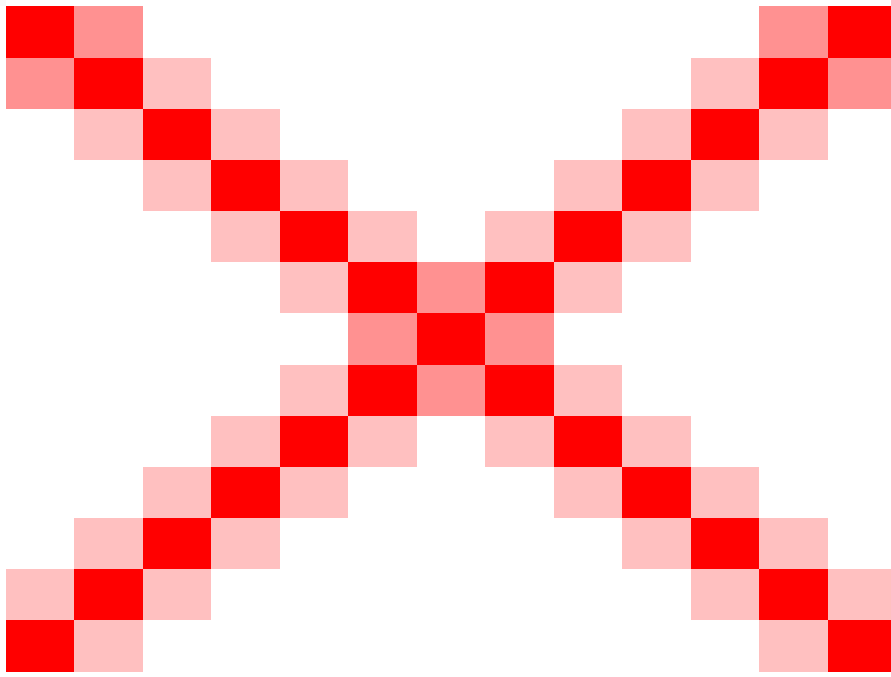
La prix de location est fixé à 30 € par nuitée pour 1 ou 2 personnes, 40 € pour 3 ou 4 personnes.

S'adresser à la Mairie au 02.33.79.35.55 ou à M. JARDIN, gardien du camping au 06.43.40.51.09



### Terrain multisports

**Un terrain multisports a été aménagé dans le Parc St Lys. Cet équipement est désormais mis à la disposition du public.**



## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) du Mortainais

**Par délibération du 19 janvier 2015, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes du Mortainais.**

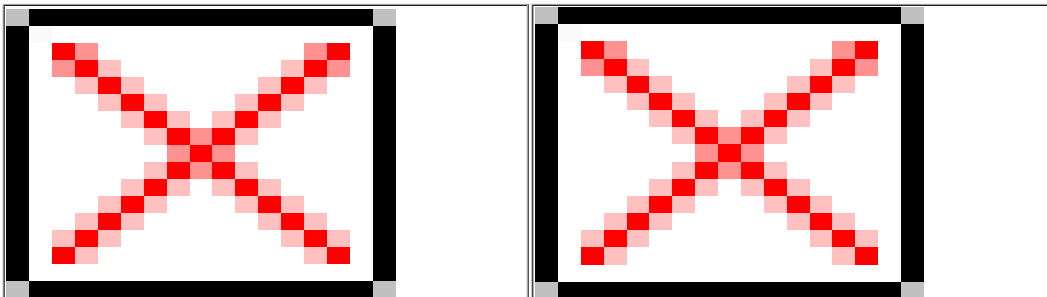
Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, une concertation est ouverte sur ce projet de P.L.U.I. et un registre est à votre disposition en Mairie de SOURDEVAL pour recueillir vos observations.

## L'aménagement du Parc St Lys et des abords de la mairie et de l'église

**Le Conseil municipal a émis un avis favorable à l'aménagement du Parc St Lys et des abords de la mairie et de l'église de SOURDEVAL. Ce projet se réalisera en plusieurs phases et en fonction des possibilités financières et des subventions accordées.**

**Vous pouvez consulter l'étude de faisabilité réalisée par l'Atelier du Marais en cliquant sur le lien suivant : [aménagement du Parc St Lys](#)**

## Commune nouvelle de SOURDEVAL



**La Commune nouvelle de SOURDEVAL**

Les conseils municipaux des communes de SOURDEVAL et de VENGEONS ont décidé par délibération du 25 novembre 2015 de créer une Commune nouvelle qui prendra le nom de « SOURDEVAL ». Mme la Préfète de la MANCHE a pris l'arrêté de création de cette Commune nouvelle le 22 décembre 2015.

La proximité géographique et les habitudes de vie font que les habitants de ces 2 communes se retrouvent régulièrement au sein des mêmes associations, partagent les mêmes équipements soit communaux, intercommunaux (écoles, équipements sportifs), départementaux (collège, pompiers), d'État (gendarmerie), commerces ...

Cette commune nouvelle est une entité administrative, mais les communes historiques conservent leurs limites territoriales, leur identité et leur spécificité.

Les élus souhaitent par la création de cette Commune Nouvelle préparer l'avenir dans un contexte d'élargissement des périmètres intercommunaux, de renforcement des mutualisations et de contraintes financières.

### **Le Conseil Municipal, les Maires et Adjoints**

Tous les conseillers municipaux actuels des communes de SOURDEVAL et VENGEONS sont conseillers municipaux de la commune nouvelle soit au total 34 conseillers municipaux jusqu'en 2020 (27 à partir de 2020).

Messieurs Albert BAZIRE et Christophe BAZIN, Maires actuels, sont chacun Maire délégué de leur commune.

Le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de SOURDEVAL s'est réuni le **Vendredi 8 janvier 2016** pour élire le Maire de la Commune nouvelle et les Adjoints.

M. Albert BAZIRE a été élu Maire

9 Adjoints ont été élus : Mme Sophie LAURENT, M. Christophe BAZIN (Maire délégué de VENGEONS), Mme Odile JARDIN, M. Marcel LEROUX, Mme Jacqueline SAUVE, M. Bernard VIEL, Mme Maryanick HERVIEU, M. Hervé MALLE, Mme Marylène LECORDIER.

### **Ressources**

La commune nouvelle bénéficie de la fiscalité communale. Les taxes communales sont soumises à une harmonisation fiscale dès l'année 2016, ce qui impliquera une légère diminution des taux des taxes pour les habitants de SOURDEVAL et une légère augmentation pour les habitants de VENGEONS.

La création de la commune nouvelle permet de bénéficier du maintien et même d'une majoration de 5 % de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, alors que celle-ci aurait dû diminuer pendant les 2 prochaines années.

De même, les dotations de solidarité versées par l'Etat sont garanties de ne pas subir de diminution.

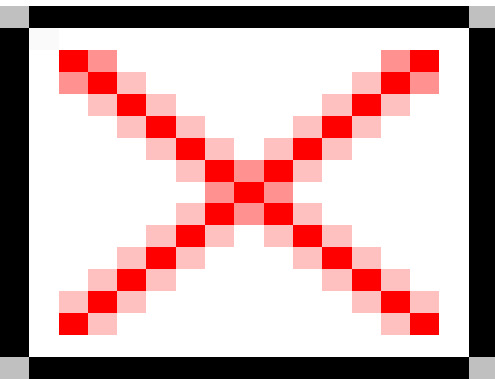
### **Les communes déléguées**

Les compétences de la commune déléguée sont celles dévolues par la loi et celles qui feront l'objet d'une délégation sur les actions de proximité :

- L'accueil, la gestion de l'état civil, du cimetière, des salles, des logements communaux ;
- La vie associative, les animations, fêtes communales ;

### **Mairie annexe**

Des permanences seront maintenues dans la Mairie annexe de VENGEONS.



## **Le Centre Communal d'Action Sociale**

Un nouveau Centre communal d'action sociale a été constitué à l'échelon de la commune nouvelle.

## **Le personnel communal**

L'ensemble des personnels communaux des 2 communes relèvent désormais de la commune nouvelle. Il est placé sous l'autorité du Maire de la commune nouvelle.

Afin de permettre le fonctionnement des communes déléguées, la Commune Nouvelle mettra à disposition de la commune déléguée le personnel qui devra lui permettre d'exercer ses compétences. Ainsi, le service public de proximité sera assuré par les agents communaux, dans chacune des deux communes.

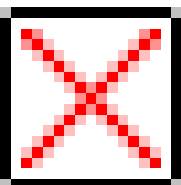
## **Engagements pour le mandat 2016/2020**

- Réaliser les programmes électoraux des équipes élues ;
- Maitriser la pression fiscale ;
- Maitriser l'endettement.

## Permanences du Maire et des Adjointes à la Mairie

Les personnes qui souhaitent rencontrer Monsieur le Maire ou un Adjoint sont invités à prendre rendez-vous auprès du Secrétariat de la Mairie.

## Collecte de vos anciens téléphones portables



En collaboration avec Emmaüs International, l'Association des Maires de France et Orange, la Commune de SOURDEVAL met à votre disposition un conteneur pour la collecte des anciens téléphones portables et accessoires dans le hall de la Mairie de SOURDEVAL.

Les portables ainsi collectés pourront être recyclés.

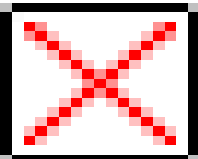
## Collecte de bouchons de liège



SOURDEVAL met à votre disposition un conteneur pour la collecte des bouchons de liège dans le hall de la Mairie de SOURDEVAL.

Ces bouchons seront recyclés et utilisés pour la fabrication de matériaux façonnés pour l'éco-habitat. Le produit de la vente de ce liège constitue un fonds humanitaire en faveur des personnes handicapées vieillissantes.

Collecte des déchets verts



Les services municipaux organisent une collecte des déchets verts pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion pour se rendre à la déchetterie.

Pour bénéficier de cette collecte, vous devez vous inscrire au Secrétariat de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, ou en téléphonant au 02.33.79.35.55.

Le ramassage a lieu le 1er lundi de chaque mois du mois de mai au mois d'octobre.

Communauté d'agglomération

Depuis le 1er janvier 2017, les Communautés de Communes du Mortainais, du Val de Sée, de Saint-Hilaire-du- Harcouët, de Saint-James et de Avranches-Mont-Saint-Michel sont réunies pour former la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie dont le siège social a été fixé 1 rue Général Ruel à AVRANCHES.

Les compétences précédemment exercés par la Communauté de Communes du Mortainis sont reprises par la nouvelle Communautés d'agglomération, à l'exception des compétences relatives aux écoles et aux sports qui reviennent aux Communes.

Par contre, la compétence de la Médiathèque est transférée à la nouvelle Communauté d'agglomération.

Fleurissement

Comme chaque année, les services techniques de la Commune portent une attention particulière au fleurissement de la Ville.

